

PR-832
20 octobre 2010

Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Cette proposition annule et remplace la proposition de crédit d'étude PR-731, devenue sans objet suite à la modification de la stratégie de réalisation des équipements scolaires et pour la petite enfance dans le quartier de la Jonction.

En conséquence, le Conseil administratif retire la proposition de crédit d'étude PR-731.

En effet, il est apparu logique que la crèche, la salle de gymnastique, le restaurant scolaire et les locaux parascolaires soient édifiés dans le périmètre qui accueillera l'écoquartier « Carré Vert » de la Jonction, une fois le chantier de décontamination terminé. L'école des Plantaporrets, quant à elle sera rénovée. Ce projet fera l'objet d'une proposition de crédit d'étude séparée.

L'augmentation de la population qui résultera de la construction de 250 à 300 logements justifie pleinement ce complément d'équipement de quartier.

Exposé des motifs et programme

La première décision de construire un demi-groupe scolaire dans ce périmètre était motivée par le projet de transformer l'école de Plantaporrets en crèche.

Les études de faisabilité au sein du département des constructions et de l'aménagement ont mis en relief des coûts beaucoup trop importants pour l'adaptation de ce bâtiment, d'où la décision de maintenir l'école dans ses locaux actuels, moyennant certaines transformations. Ces derniers seront suffisants pour accueillir les élèves venant du périmètre de « Carré Vert », puisqu'une baisse générale des effectifs est à noter, à terme, dans le secteur.

Construction d'une crèche

Le quartier manque cruellement de places pour la petite enfance. A la rentrée 2009, le taux de demandes satisfaites pour les crèches de ce quartier était de 45%, taux inférieur à la moyenne pour l'ensemble de la ville de Genève. 150 enfants du quartier de la Jonction sont inscrits en septembre 2010 au Bureau d'information petite enfance (BIPE) et en attente d'une place. La création d'un espace de vie infantile d'une capacité d'une centaine de places permettra de répondre en partie à ces besoins en constante augmentation, vu en particuliers les projets de logements prévus sur le site du « Carré Vert ».

Construction d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires

Une salle de gymnastique aux normes en vigueur fait actuellement défaut à l'école de Plantaporrêts. En dehors des horaires scolaires, elle sera largement mise à disposition des clubs sportifs et autres associations de quartier, comme c'est l'usage pour toutes les salles de gymnastique.

Un nouveau réfectoire d'une capacité de 200 couverts remplacera celui de l'école de Plantaporrêts, qui se trouve en sous-sol et dont l'équipement est désuet. Il permettra d'augmenter l'offre dans le quartier. En effet, l'augmentation continue du nombre de repas servis, de presque 10% par an, a porté les différents restaurants scolaires du quartier de la Jonction à saturation, et seules des solutions provisoires permettent de garder une offre suffisante.

Une cuisine de production fournira les repas de la crèche et du restaurant scolaire.

Enfin, s'ajoutera à ce programme la construction des locaux parascolaires qui permettront à la fois de faire face à l'augmentation de la demande - en croissance constante - et de remplacer ceux de l'école de Plantaporrêts qui seront affectés en salles d'étude.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total de l'opération de construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires se monte à 17 000 000 de francs.

Coût de l'étude

Le coût total inclut les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres selon la répartition suivante :

CFC	Francs	Total
2 Bâtiment		1 223 000
29 Honoraires	1 223 000	
<i>architectes</i>	<i>790 000</i>	
<i>ingénieurs civils</i>	<i>205 000</i>	
<i>ingénieurs CVSE</i>	<i>188 000</i>	
<i>ingénieurs spécialisés</i>	<i>40 000</i>	
5 Frais secondaires et comptes d'attente		230 000
50 Frais de concours	200 000	
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	30 000	
Coût total du crédit d'étude HT		1 453 000
Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les CFC 2 à 5 admis à	116 240	117 000
Total TTC du crédit d'étude demandé		1 570 000

Référence au Plan financier d'investissement

Cet objet figure actuellement dans la liste des crédits déposés (p. 63) sous le n° 031.095.01 du 6^e plan financier d'investissement PFI 2011 - 2022, pour un montant de 1 740 000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 1 570 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3 % et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 342 820 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'oeuvre

Le service gestionnaire du crédit est le service d'architecture. Les bénéficiaires sont la délégation à la petite enfance et le service des écoles et des institutions pour l'enfance.

Régime foncier

Les anciens terrains des SIG sont situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles n^{os} 3340 et 4188, feuille 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais. Ces parcelles sont propriété de la Ville de Genève. Un remaniement parcellaire sera effectué dans le cadre de l'aménagement définitif du périmètre.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 570 000 francs, destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles n^{os} 3340 et 4188, feuille 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 570 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Annexe : plan de situation

